

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 1 SEPTEMBRE 2025

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17/07/2020, visée en Préfecture le 30/07/2020 ;
- Vu le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique et son article 6 ;
- Vu le décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux ;
- Considérant les besoins du service Déchets de procéder à la restauration et l'agrandissement de la dalle supportant les caissons de stockage du quai de transfert des déchets de Saint Jean ;
- Considérant que la proposition de la société SARL Jean Marie Eynaud (ZA des Essagnières - BP 73 05003 Gap Cedex) est apparue comme économiquement intéressante pour la collectivité et répond de manière satisfaisante à ses besoins ;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la restauration et l'agrandissement de la dalle supportant les caissons de stockage du quai de transfert des déchets de Saint Jean avec la Société SARL Jean Marie Eynaud (ZA des Essagnières - BP 73 05003 Gap Cedex).

Article 2 :

Le présent marché est conclu selon un montant global et forfaitaire de 7919,30 € HT.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2025.

Article 3 :

Le marché est conclu pour une durée de un mois.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice du Nettoyement et de la Gestion des Déchets sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : D2025_09_54
Objet : Restauration dalle caissons de stockage du Quai de Transfert de St Jean
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2025-09-01 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 8.8 - Environnement
Identifiant unique : 005-200067825-20250901-D2025_09_54-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	895 o
Nom métier : 005-200067825-20250901-D2025_09_54-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	54.9 Ko
Nom original : D_4076.pdf		
Nom métier :		
99_AI-005-200067825-20250901-D2025_09_54-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 septembre 2025 à 10h44min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 septembre 2025 à 10h44min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 septembre 2025 à 10h44min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 septembre 2025 à 10h44min34s	Reçu par le MI le 2025-09-18